

Comptabilité - Exercice 1998 - Amortissement des subventions reçues en investissement

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, conformément aux instructions comptables M14, pratique l'amortissement comptable des biens renouvelables (matériels, mobiliers, véhicules, logiciels) depuis le 1^{er} janvier 1996. Cet amortissement se traduit chaque année par une dépense inscrite à la section de fonctionnement et par une recette équivalente à la section d'investissement.

Le montant de cette dotation, proportionnel au coût d'acquisition des biens, est calculé selon une durée d'amortissement fixée pour chaque catégorie d'équipements par la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1995.

Toutefois dans certains cas, la Ville a reçu des subventions qui viennent amoindrir le coût de ces investissements. Il convient donc d'amortir ces recettes sur la même durée que les dépenses correspondantes afin d'atténuer également la dotation aux amortissements. Cette opération se traduira chaque année par une dépense inscrite à la section d'investissement et par une recette équivalente inscrite à la section de fonctionnement.

Au cours des exercices 1996 et 1997, la Ville de Besançon a reçu les subventions amortissables suivantes :

Détail des opérations			
Exercice 1996			
90 022 1311 97006 10100	1 070 000 F	Subvention DRAC Informatisation des bibliothèques	Titre n° 6012 du 15/11/96
90 60 1318 89020 30400	90 000 F	Subvention EDF GDF Informatisation du cadastre	Titre n° 74 du 26/01/96
90 60 1318 89020 30400	90 000 F	Subvention FRANCE TELECOM Informatisation du cadastre	Titre n° 75 du 26/1/96
90 60 1318 89020 30400	32 178 F	Subvention EDF GDF Informatisation du cadastre	Titre n° 5014 du 27/09/96
90 60 1318 89020 30400	32 178 F	Subvention FRANCE TELECOM Informatisation du cadastre	Titre n° 5015 du 27/09/96
90 60 1318 89020 30400	28 060 F	Subvention DEPARTEMENT Informatisation du cadastre	Titre n° 5016 du 27/09/96
90 60 1318 89020 30400	25 454 F	Subvention DDE Informatisation du cadastre	Titre n° 5017 du 27/09/96
90 60 1318 89020 30400	112 241 F	Subvention SERVICES FISCAUX Informatisation du cadastre	Titre n° 5018 du 27/09/96
Exercice 1997			
90 251 1318 0506 20300	10 000 F	FASTI Contrat de Ville Acquisition de VTT	Titre n° 2023 du 23/05/97
90 622 1318 95057 32000	307 625 F	ECO-EMBALLAGES Aide pour acquisition de colonnes pour dépôts de verres	Titre n° 6459 du 26/12/97
90 022 1311 511 32000	16 000 F	ADEME Aide pour acquisition de véhicules électriques	Titre n° 2622 du 20/06/97

L'amortissement de ces subventions, calculé selon les dispositions déterminées pour les équipements correspondants, nécessitera l'inscription au budget de 1998 de 648 000 F de crédits d'ordre en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter la délibération suivante

Article 1 : En application des instructions comptables M14, les subventions reçues en investissement servant à réaliser des immobilisations qui seront amorties, seront reprises chaque année à la section de fonctionnement, selon un tableau d'amortissement calculé suivant les modalités prévues pour chaque type d'équipement par la délibération du 11 décembre 1995.

Article 2 : Il est inscrit au budget de 1998 en opération d'ordre les crédits suivants :

en dépenses au compte 910 - 13911	430 000 F
en dépenses au compte 910 - 13918	218 000 F
en recettes au compte 938 - 777	648 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998